

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Ariane Wachthausen, Rémy Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Eric Lucas

Absents excusés représentés :

Frédéric Henriot (arrivée à 21h32)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Pierre Bertiaux (arrivée à 20h58)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Elisabeth Delamoye	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard (arrivée 20h51)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin
Laurent Remy	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Patrick Villette	Pouvoir à Eric Lucas
Pierrick Courilleau	Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rémi Darmon est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-122 – FINANCES – RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA SOCIÉTÉ EFFIA

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et L. 1411-13,

Vu le Code de la commande publique notamment l'article L. 3131-5,

Vu le rapport annuel 2022 présenté par la Société EFFIA Stationnement, délégataire du service public pour la gestion des parkings de stationnement Orsay-Centre et Ilot des Cours,

Vu l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » du 14 décembre 2023,

Considérant que ce rapport a fait l'objet d'une présentation lors de la Commission Communale des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 6 décembre 2023,

Considérant que ce rapport doit être communiqué au Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2022 présenté par la société EFFIA Stationnement.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **22 DEC. 2023**
et de la publication le **22 DEC. 2023**

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

